



Thônex

législature 2020-2025
délibération n°
séance du

Délibération

Demande de transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif d'une somme de CHF 93'329.- correspondant à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16 avenue Tronchet

- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,
- Vu les constructions réalisées sur la parcelle 3942 de la commune de Thônex et qui forment aux numéros 14 et 16 de l'avenue Tronchet le Centre communal de Thônex ;
- Vu que ce Centre communal englobe une salle des fêtes, un centre de protection civile d'importance régionale, un immeuble locatif et une auberge communale ;
- Vu qu'il est difficile de déterminer la juste valeur ou valeur de remplacement de chacune de ces constructions parce qu'elles sont partiellement achevées et alimentées par des installations techniques communes ;
- Vu que le Centre communal est enregistré comptablement dans le patrimoine administratif du bilan de la commune puisque la salle des fêtes et l'abri de protection civile représentent la part prépondérante des coûts de construction ;
- Vu le crédit d'engagement de CHF 115'000,- voté le 18 juin 2019 pour financer la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis à l'avenue Tronchet 16;
- Vu que cette délibération prévoyait de comptabiliser cette dépense de CHF 115'000,- dans le patrimoine financier du bilan de la commune alors que le bâtiment lui-même est enregistré au patrimoine administratif ;
- Vu que les travaux réalisés en 2019 et 2020 sur la toiture du 16, avenue Tronchet se sont finalement montés à CHF 105'000,- dont à déduire une subvention fédérale reçue CHF 11'671,-, le coût final net s'élevant à CHF 93'329,- ;
- Vu la nécessité de transférer le coût net de ces travaux du patrimoine financier au patrimoine administratif ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 11 novembre 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,



législature 2020-2025
délibération n°
séance du

le conseil municipal

décide

Au vote :

par voix pour, ...voix contre

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 93'329.- qui représente le coût net d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16, avenue Tronchet.
2. Ces travaux ayant déjà été réalisés, d'amortir ce montant au moyen de 10 annuités dès 2021, sous la rubrique 0290.330.

Thônex, le 16 novembre 2021 — PHG/cck

(DA-21-)/cm 23/11/2021